



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON  
DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le trente octobre deux mille vingt-trois s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, A. LASSUS,  
L. MISSILLIER, V. RIDREAU  
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, M. FLOQUET,  
S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR, D. PAULME, R. PIOUTAZ,  
G. VELLUZ

Absentes excusées : MME B. CAUL-FUTY donne procuration à M. G. VELLUZ,  
MME V. GAUDERON donne procuration à MME V. RIDREAU

Absents : MME C. BOURGEOIS et M. A. HEMISSI

Secrétaire de séance : M. R. DECARROUX



Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.



Monsieur René DECARROUX est désigné secrétaire de séance.



Madame le Maire propose de rajouter une délibération relative à la cession de parcelles communales situées au lieu-dit Le Bois de Publet à la Commune de Cornier.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 octobre 2023
- Délibérations :
  1. Recensement de la population 2024 – Fixation de la rémunération des agents recenseurs
  2. Echange de parcelles situées Route de Creulet avec les Consorts MUGNIER
  3. Mise à jour du règlement de mise à disposition du minibus communal
  4. Maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction - Marché de services : Choix du candidat retenu
  5. Décision modificative n°1
  6. Mise à jour du règlement budgétaire et financier
  7. Cession de parcelles communales situées au lieu-dit Le Bois de Publet à la Commune de Cornier
- Commission Urbanisme
- Rapport des commissions et groupements
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal
- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

## S É A N C E

### § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2023

Aucune remarque orale n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 2 octobre 2023.

### *DÉLIBÉRATIONS*

- |           |  |
|-----------|--|
| <b>1.</b> | <b>RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 - FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION<br/>DES AGENTS RECENSEURS</b><br><b>Délibération n° 2023-62</b> |
|-----------|--|

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le recensement de la population pour la commune d'Arenthon aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

En fonction du nombre approximatif de logements prévus, quatre districts ont été définis, d'où la désignation de quatre agents recenseurs.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de déterminer les modalités relatives à la rétribution de chaque agent recenseur.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

✓ **DECIDE** de rémunérer chaque agent comme indiqués ci-après, à savoir :

1. Rémunération forfaitaire de 1 200 € bruts pour les opérations de recensement,
2. Indemnité forfaitaire de 100 € bruts pour les deux demi-journées de formation assurées par le superviseur de l'INSEE,
3. Indemnité forfaitaire de 150 € bruts pour les frais de déplacement.

La rémunération totale sera versée à chaque agent au terme des opérations de recensement, au prorata du travail effectué et en fonction de la complétude de la mission de recensement attribuée à chaque agent recenseur.

<b>2.</b>	<b>ÉCHANGE DE PARCELLES SITUÉES ROUTE DE CREULET AVEC LES CONSORTS MUGNIER Délibération n° 2023-63</b>
-----------	--

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023-26 en date du 24 avril 2023.

Madame le Maire informe l'assemblée que lors d'un bornage de la propriété des Consorts MUGNIER réalisé en 2023, il a été convenu que :

- la Commune cède la parcelle cadastrée section A numéro 1587b, d'une superficie de 104 m<sup>2</sup>, aux Consorts MUGNIER ;
- les Consorts MUGNIER cèdent à la Commune la parcelle cadastrée section A numéro 1848b, d'une superficie de 104 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire rappelle qu'en matière de vente d'un bien du domaine privé communal, les communes de moins de 2000 habitants n'ont pas l'obligation de saisir le Service des Domaines.

Madame le Maire propose donc l'échange des parcelles indiquées ci-dessus, sans soulte.

**Vu** l'article L 1111-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) : Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics peuvent acquérir des biens et des droits immobiliers par voie d'échange. Ces opérations d'échange ont lieu dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales ou par le Code de la santé publique ;

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** d'échanger la parcelle cadastrée section A numéro 1587b appartenant à la Commune contre la parcelle cadastrée A 1848b appartenant aux Consorts MUGNIER, selon le plan joint à la présente délibération ;
- ✓ **DECIDE** que l'échange sera sans soulte ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier ;
- ✓ **DECIDE** que les frais d'acquisition et accessoires seront à la charge de la Commune.

<b>3.</b>	<b>MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS COMMUNAL</b> <b>Délibération n° 2023-64</b>
-----------	---

En raison de l'évolution des demandes d'utilisation du minibus communal, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier et mettre à jour le règlement de mise à disposition du minibus qui avait été approuvé par délibération n°23 en date du 03 juin 2013.

Etant donné que ce véhicule n'est pas toujours utilisé, Madame le Maire rappelle qu'il avait été proposé de le mettre à disposition des associations de la commune dans le cadre de leur activité associative à but non lucratif.

Il convient désormais d'élargir les emprunteurs possibles en évoquant les collectivités, les entités et organismes autorisés au cas par cas par le Maire ou son représentant, en plus des associations, en vue de répondre à la demande croissante d'utilisation du minibus pour des déplacements dans le cadre de leurs activités.

Madame le Maire invite les membres du Conseil à approuver la mise à jour du règlement de mise à disposition du minibus communal.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le règlement de mise à disposition du minibus communal, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à réviser ledit règlement pour toutes modifications mineurs ne remettant pas en cause ses caractéristiques substantielles.

<b>4.</b>	<b>MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE PAROISSIALE EN SALLE MULTIFONCTION - MARCHÉ DE SERVICES : CHOIX DU CANDIDAT RETENU</b> <b>Délibération n° 2023-65</b>
-----------	---

Madame le Maire rappelle que la Commune a lancé le projet de réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction, suite au don de Madame Janet FREMEAUX, ancienne conseillère municipale décédée, auprès de la Fondation de France qui a pour mission de financer un ou plusieurs équipements municipaux à vocation sociale.

En date du 30 août 2023, la commune a publié une consultation pour un marché de services, avec une date limite de remise des offres fixée au 12 octobre 2023 à 17h00.

Madame le Maire indique que quatre offres ont été déposées et étudiées le 19 octobre 2023.

Une offre a été considérée comme irrégulière, car incomplète et non conforme.  
L'offre du candidat IDONEIS a donc été éliminée.

Après analyse des offres des trois offres considérées comme complètes et conformes selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (40% pour le prix, 60% pour la valeur technique comprenant la compréhension des enjeux, l'organisation de la mission et les expériences et réalisations dans le domaine de la réhabilitation de bâtiments et équipements publics), Madame le Maire propose de retenir l'entreprise STER INGENIERIE SN située à Saint-Pierre-en-Faucigny pour un montant provisoire de 71 500,00 € HT.

L'offre de l'entreprise STER INGENIERIE SN a été déclarée économiquement la plus avantageuse et s'est positionnée première du classement.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante STER INGENIERIE SN située à Saint-Pierre-en-Faucigny dans le cadre d'un marché de services relatif à la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à ce marché ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2024.

<b>5.</b>	<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1</b> <b>Délibération n° 2023-66</b>
-----------	--

Madame le Maire propose les modifications suivantes sur le budget primitif 2023 voté :

## ❖ EN INVESTISSEMENT

- La commune a racheté en 2023 les parcelles A 2074 / 2079 / 2083 / 2076 détenues par l'Etablissement Public Foncier de la Haute -Savoie pour une valeur totale du bien de 533 963.16€

La commune a procédé à un premier rachat en 2013 pour 146 971.06€, enregistré dans le compte 2111 « terrains nus » sous le numéro d'inventaire 2019.0019.

Puis par convention de portage, la commune s'est acquittée d'annuités et de frais de portage, chaque année, soit un total de 362 173.04€ enregistré au compte 27638.

Il convient donc d'inscrire dans le patrimoine de la commune l'immobilisation en intégrant dans le compte 2111 « Terrains nus », la somme 362 173.04€ acquittée précédemment.

### SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 2111/041	Terrains nus		362 173.04 €
<b>TOTAL D2111/041</b>	<b>Total Terrains nus</b>		<b>362 173.04 €</b>
R 27638/041	Créances sur des collectivités publics – Autres établissements publics		362 173.04 €
<b>TOTAL R 27638/041</b>	<b>Créances sur des collectivités publics – Autres établissements publics</b>		<b>362 173.04 €</b>

*Le Conseil municipal après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les modifications budgétaires proposées.

<b>6.</b>	<b>MISE À JOUR DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER</b> <b>Délibération n° 2023-67</b>
-----------	---

Madame le Maire rappelle que la candidature de la Commune d'Arenthon a été retenue pour participer à la deuxième vague de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). La collectivité devra produire son premier CFU pour les comptes de l'exercice 2023.

A ce titre il convient de mettre à jour le Règlement Budgétaire et Financier, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 lors de la mise en place de la nomenclature comptable M57.

Madame le Maire présente le projet de règlement budgétaire et financier mis à jour, avec l'intégration du Compte financier unique, ainsi que l'ajustement de quelques points relatifs à l'information des élus et à la pratique budgétaire et comptable de la collectivité.

Madame le Maire invite les membres du Conseil à approuver la mise à jour du règlement budgétaire et financier.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** la mise à jour du règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération, applicable à compter de sa publication.

7.	<b>CESSION DE PARCELLES COMMUNALES SITUÉES AU LIEU-DIT LE BOIS DE PUBLET À LA COMMUNE DE CORNIER</b> Délibération n° 2023-68
----	---

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une voie nouvelle pour contourner le chef-lieu de la commune de Cornier et de créer un giratoire sur la RD 903 pour accéder à Arenthon par la zone artisanale de « Chevilly », pour des raisons de sécurité.

Madame le Maire indique que les acquisitions de terrains seront réalisées par la Commune de Cornier qui est maître d'ouvrage du projet de contournement du chef-lieu de Cornier.

Madame le Maire précise que le projet de voie de contournement doit s'implanter sur deux parcelles cadastrées section A n° 1285 et 1440 appartenant à la Commune d'Arenthon.

Ces tènements ne présentant aucun intérêt particulier pour la Commune et dans un objectif d'intérêt général, Madame le Maire propose de céder les parcelles 1285 et 1440 situées au lieu-dit Le Bois de Publet, d'une superficie totale de 861 m<sup>2</sup>, à la Commune de Cornier.

Madame le Maire rappelle qu'en matière de vente d'un bien du domaine privé communal, les communes de moins de 2000 habitants n'ont pas l'obligation de saisir le Service des Domaines.

Madame le Maire propose la vente de ce bien au prix de 1 033,20 euros pour les 861 mètres carré de surface, soit 1,20 euros le mètre carré.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** de vendre les parcelles cadastrées Section A numéro 1285 et 1440 située au lieu-dit Le Bois de Publet appartenant à la Commune d'Arenthon au profit de la Commune de Cornier, au prix de mille trente-trois euros et vingt centimes (1 033,20 €), dans le cadre du projet de contournement du chef-lieu de Cornier et de création d'un giratoire sur la RD 903 ;
- ✓ **INDIQUE** que les frais de bornage et d'acquisition seront à la charge de l'acheteur ;
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les actes se rapportant à ce dossier.

## **URBANISME**

### ➤ Déclarations préalables accordées :

Monsieur Fabrice MEYNET  
51, Route de Maclenay

**Remplacement haie par clôture**

Monsieur Denis GAILLARD  
876, Route de Lanovaz

**Pose panneaux photovoltaïques**

Monsieur Yanick MAZABRARD  
173, Chemin du Peuplier

**Clôture**

Monsieur Joris BOEX  
83, Route de Chevilly

**Piscine et local technique + pergola +  
création ouverture et pose porte-fenêtre**

Monsieur Nicolas HURIEZ  
491, Route de Fessy

**Piscine**

### **Liste des demandes d'urbanisme accordées**

- PC 2023/05 accordé le 05/10/2023 nom de la SASU ZED pour la couverture d'une terrasse existante démontable (110, Chemin de Chanrou)

### **Liste des demandes d'urbanisme refusées**

- Refus du PC 2023/11 en date du 26/09/2023 au nom de Monsieur Patrick LAMONTRE et Madame Nadiia BOZHAKIVSKA pour la construction d'une maison individuelle (1239, Route de Lanovaz)

### **Liste des demandes déposées (en cours d'instruction)**

- PC 2023/16 déposé le 29/09/2023 au nom de Monsieur Sébastien MARTIN et Madame Charlotte JUVANON, pour la construction d'une maison individuelle (31, Chemin Martin)
- PC 2023/17 déposé le 03/10/2023 au nom de Monsieur Jean-Bernard MOREL, pour l'aménagement d'un garage en habitation et la construction d'un abri voitures (106, Impasse du Platet)



## **COMMISSIONS ET GROUPEMENTS**

### § COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire présente une demande d'aide financière de la part de l'association La R'Biolle suite au vol d'une benne ampliroll avec son chargement de stands métalliques prêtée par la Ville de La Roche-sur-Foron, à l'occasion de la Foire de La R'Biolle organisée en mai 2023 à Scientrier. L'association n'a pas pu être indemnisée de ce vol et sollicite donc une aide financière auprès des collectivités partenaires, dont la Commune d'Arenthon. Les membres du Conseil proposent une aide de 500 euros qui sera validée dans le cadre d'une délibération à l'occasion de la prochaine séance du Conseil municipal.

### § COMMISSION AMÉNAGEMENT VILLAGE / PATRIMOINE

- Madame le Maire informe l'assemblée avoir reçu l'arrêté de la Préfecture de Région prescrivant des fouilles archéologiques sur les terrains communaux situés au centre village. Cette décision va donc retarder la vente des parcelles et donc la réalisation des projets avec les médecins et le constructeur SANTEALP.

### § COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Madame le Maire indique qu'une réunion privée du Conseil municipal avec DMA Architectures est prévue le mercredi 8 novembre à 18h30 pour présenter de nouvelles hypothèses d'aménagement et les nouveaux chiffrages, tout en restant dans le cadre budgétaire fixé lors de la réunion du 25 septembre dernier.
- Monsieur PAULME énonce l'intervention en cours de l'entreprise Alpi'Services pour l'installation de la climatisation au sein de la Maison communale Alain Velluz.
- Madame le Maire indique qu'une fresque va être réalisée sur le local fibre situé au Chemin du Nant de Sion par Altitude Infra, en vue de célébrer le 74 000ème abonné à la fibre dans le Département. En parallèle, un autre local sera sélectionné pour la réalisation d'une fresque par les enfants du service d'accueil périscolaire.

### § COMMISSION VOIRIES / RUISSELLEMENT

- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le mardi 21/11 à 18h00 en Mairie.
- Madame le Maire présente la demande d'acquisition faite par Monsieur Joris BOEX d'une partie du domaine public située devant sa nouvelle propriété Route de Chevilly. Il est précisé qu'une croix se trouve sur ce tènement demandé. Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour la vente d'un tènement situé sur le domaine public et compris entre la Route de Chevilly et l'entrée de sa propriété.

A la majorité des présents avec 12 voix pour et 3 abstentions (GAILLARD, LASSUS et MISSILLIER), les membres du Conseil municipal votent contre la cession du tènement situé sur le domaine public demandée par Monsieur Joris BOEX, en raison de la présence de la croix et du souhait de garder la main sur ce foncier.

#### § COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITÉ

- Madame BOEX énonce l'arrêté municipal en date du 10/10/2023 portant extinction permanente de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal de 23h00 à 5h00, à l'exception du centre village.
- Madame BOEX indique les prochaines dates d'évènements :
  - Opération village propre les 22 et 23 mars 2024
  - Randonnée du terroir le 27/04/2024, avec balade le long de la rive droite de l'Arve et dans le secteur de La Papeterie.

#### § COMMISSION ÉCOLE / JEUNESSE / SPORTS

- Madame COLLOMB informe l'assemblée qu'en raison de l'application du niveau Urgence Attentat relatif au plan Vigipirate, il a été décidé de modifier les horaires d'entrée et de sortie des enfants en vue de sécuriser les accès et déplacements au sein des bâtiments scolaires.

#### § COMMISSION SOCIALE

- Madame COLLOMB énonce qu'environ 75 kgs de produits ont été récoltés au nom de la Commune d'Arenthon dans le cadre de la collecte alimentaire menée par La Croix-Rouge.

#### § COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE

- Madame LASSUS rappelle les prochains évènements organisés par la bibliothèque :
  - Exposition « Les couloirs de la nuit » du 10 novembre au 9 décembre 2023 à la salle Salève, avec inauguration de l'exposition prévue le vendredi 10 novembre à 18h30 à la bibliothèque.
  - Présentation du film documentaire « Tout commence » suivi d'un débat le vendredi 24 novembre à 20h00 à la Maison des Associations.

#### § COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

Madame BOEX indique que la prochaine réunion d'accueil des nouveaux habitants a été fixée au vendredi 31 mai 2024, à savoir la veille de la fête des voisins, en vue de permettre aux habitants de se rencontrer et d'échanger.

## § GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Jean-Sébastien ESCALON-DESTRUEL, Directeur général des services, informe l'assemblée du recrutement de Madame Laysa GONCALVES DA SILVA au poste d'animatrice périscolaire et extrascolaire et des quatre agents recenseurs nécessaires au recensement de la population prévu en 2024.

## § SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS

- Madame BOEX fait une présentation synthétique de la réunion du Comité de rivière Borne Foron Sion du 5 octobre dernier.

### ***SUJETS ET QUESTIONS DIVERS***

- Madame le Maire fait un point sur la situation des gens du voyage qui se sont installés sur le Champ de foire il y a quelques semaines. Une demande d'expulsion a été faite par la CCPR auprès de la Préfecture, la Commune est en attente d'une réponse. Madame le Maire précise qu'il n'y a pas de solutions concrètes. L'idée de l'installation d'un portique a été avancée mais n'est pas possible car il empêcherait l'accès des pompiers, camions d'ordures ménagères, agriculteurs et autres sur le Champ de foire.

### ***CALENDRIER MUNICIPAL***

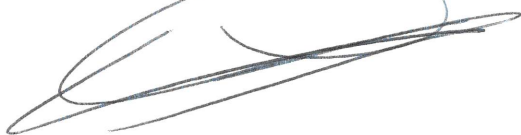
- ✓ Jeudi 9 novembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 9 novembre à 18h00 à l'école : Conseil d'école
- ✓ Vendredi 10 novembre au samedi 9 décembre à la salle Salève : Exposition « Les couloirs de la nuit »  
→ Inauguration de l'exposition le vendredi 10 novembre à 18h30 à la bibliothèque
- ✓ Samedi 11 novembre à 9h30 : Cérémonie commémorative
- ✓ Mardi 21 novembre à 18h00 en Mairie : Commission Voiries
- ✓ Jeudi 23 novembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 24 novembre à 20h00 à la Maison des Associations : Présentation du film documentaire « Tout commence » suivi d'un débat
- ✓ Lundi 4 décembre à 18h00 en Mairie : Conseil municipal + apéro de Noël élus/agents
- ✓ Mardi 5 décembre à 19h00 à la Maison des Associations : Conseil communautaire CCPR

- ✓ Jeudi 7 décembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 8 et samedi 9 décembre : Téléthon
- ✓ Jeudi 14 décembre à 14h00 à la Maison des Associations : Goûter de Noël des Aînés
- ✓ Jeudi 21 décembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 8 janvier à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 15 janvier à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Vendredi 26 janvier à 19h00 à la Maison des Associations : Cérémonie des vœux
- ✓ Lundi 5 février à 19h00 à la Maison des Associations : Repas Arenthon / Scientrier
- ✓ Lundi 12 février à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 19 février à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Lundi 4 mars à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Vendredi 22 et samedi 23 mars : Opération Village propre
- ✓ Lundi 8 avril à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Samedi 27 avril : Randonnée du terroir
- ✓ Lundi 6 mai à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Vendredi 31 mai à 19h00 à la Maison des Associations : Accueil des nouveaux habitants
- ✓ Lundi 3 juin à 18h30 en Mairie : Conseil municipal

Séance levée à 20h55.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
René DECARROUX



Le Maire,  
Chantal COUDURIER



Affiché le 05 / 12 / 2023.